



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid

Receiving - PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville

1550, D'Estimauville Avenue

Quebec

Quebec

G1J 0C7

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC

1550 Avenue d'Estimauville

Québec

Québec

G1J 0C7

Title - Sujet Laveuses et sècheuses superposées	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3019-19N492/A	Date 2019-07-24
Client Reference No. - N° de référence du client F3019-19N492	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCV-009-17731
File No. - N° de dossier QCV-9-42061 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-04	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jean, Élisabeth	Buyer Id - Id de l'acheteur qcv009
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2742 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES PECHES ET DES OCEANS NGCC PIERRE RADISSON 101 BOUL.CHAMPLAIN QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	2
1.3 ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES.....	2
1.4 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	2
1.5 COMPTE RENDU	2
1.6 LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	2
1.7 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.8 CONTENU CANADIEN	2
1.9 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
6.4 DURÉE DU CONTRAT	14
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.7 PAIEMENT	15
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.10 LOIS APPLICABLES	16
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	16
ANNEXE « A »	177
ÉNONCÉ DES BESOINS.....	177
ANNEXE « B »	20
BASE DE PAIEMENT	170
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	22
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	222

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité

1.2 Énoncé des Besoins

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché n'est pas assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).

1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

Ce marché n'est pas assujéti aux marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

Sans objet

1.7 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.8 Contenu canadien

Ce marché n'est pas assujéti à la politique de contenu canadien.

1.8 Service de connexion Postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion Postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumission :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion Postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région du Québec, l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion Postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion Postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion Postel.»

Numéro de télécopieur : 418-648-2209

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **7** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion Postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion Postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion Postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux critères obligatoires mentionnés à l'article 4.1.1.1 de ce présent document.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit inclure avec son offre :

1. Le tableau de conformité technique ci-dessous dûment rempli :

Les équipements fournis doivent satisfaire à toutes les exigences précisées ci-après ou les dépasser. Le matériel fourni doit être neuf, ne pas avoir servi ou avoir été remis à neuf. Les équipements qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires suivantes seront considérés comme irrecevables.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur proposition les documents/brochures techniques, les manuels d'utilisation, documentation écrite (comme une description des composants et les capacités de l'équipement) etc., pour démontrer qu'ils satisfont à chacun des critères énumérés ci-dessous au moment de la clôture de la soumission. L'évaluation de la proposition sera fondée seulement sur l'information fournie dans la soumission. L'absence de documentation technique ou l'incapacité de démontrer que votre proposition satisfait à tous les critères rendra celle-ci irrecevable, et elle ne sera pas examinée plus avant. Les renvois doivent servir expressément à appuyer la documentation technique (p. ex. nom du document, numéro de page et de paragraphe).

Veillez noter que le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait aux critères; s'il ne fait qu'indiquer qu'il satisfait aux critères sans fournir d'autres renseignements, cela n'est pas considéré comme étant une démonstration satisfaisante. Une description complète de la performance et des capacités des équipements doit être fournie.

Bien que les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes obligatoires décrites dans **l'annexe A**; à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les spécifications et composantes obligatoires présélectionnées suivantes :

(Voir le tableau de la page suivante)

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE			
Spécifications techniques obligatoires :			Avis technique du soumissionnaire (devrait indiquer la référence à la documentation technique de l'équipement proposé ou inscrire le renseignement exact)
1. Laveuse <u>et</u> sècheuse superposables à chargement frontal			
C1	Largeur – MAXIMUM (mm)	700	_____
C2	Profondeur – MAXIMUM (mm)	725	_____
C3	Hauteur – MAXIMUM (mm)	1986	_____
C4	Couleur	Toutes couleurs acceptées. Toutefois, les ensembles doivent être de la même couleur.	_____
C5	Garantie des pièces	3 ans	_____
C6	Rencontre les exigences du Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada	Oui	_____
C7	Disposition	Les ensembles doivent être superposables.	_____
2. Laveuse commerciale à chargement frontal			
C8	Capacité – MINIMUM (Kg)	9	_____

C9	Volume du cylindre – MINIMUM (Ltr.)	95	_____ _____
C10	Cycles disponibles	Intense / Normal Eco / Léger / Extra léger / Extra rinçage / Essorage supplémentaire	_____ _____
C11	Utilisation eau	50 litres par cycle maximum	_____ _____
C12	Puissance et Valeurs Nominales VOLTAGE/HZ/PH - Amp	120/60/1 - 15 Amp	_____ _____
C13	Style de porte	Chargement par l'avant (Style hublot)	_____ _____
3. Sécheuse commerciale à chargement frontal			
C14	Capacité – MINIMUM (Kg)	8	_____ _____
C15	Volume du cylindre – MINIMUM (Ltr.)	190	_____ _____
C16	Type d'alimentation	Électrique	_____ _____

C17	Alimentation en énergie (Watt)	4750 @ 208V 5350 @ 240V	_____ _____
C18	Cycles disponibles	Régulier, Pressage permanent, Délicat, Séchage minuté, Cycle rapide, Articles volumineux	_____ _____ _____ _____ _____
C19	Style de porte	Chargement par l'avant (Style hublot)	_____ _____
C20	Exigences électriques (VOLTAGE/HZ/PH) - Amp	120/240/60/1 - 30 Amp	_____ _____

4.1.2 Évaluation financière – [A210220T](#) (2014-06-26)

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - A0031T (2010-08-16) - Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Solicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Énoncé des besoins.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.1.1 Période de garantie

L'article 09 des conditions générales 2010A (2016-04-04) est modifié comme suit :

1. Au paragraphe 1, remplacer la période de 12 mois par une période de 36 mois.
Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'à la fin de la période de la garantie inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 20 novembre 2019.

6.4.2.1 Date de livraison – Livrables optionnels

Tous les biens livrables demandés en option devront être commandés dans les 36 mois suivant l'octroi du contrat. Ceux-ci devront être reçus au plus tard 13 semaines suivant la demande confirmée et acceptée par les partis.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Élisabeth Jean
Titre : Agent interne
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région du Québec
Adresse : 1550, avenue D'Estimauville, Québec, (Québec) G1J 0C7,
Québec, Canada

Téléphone: 418 649-2742
Courriel: Elisabeth.Jean@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour ce contrat est : **(sera complété à l'octroi)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'offrant pour ce contrat est : **(à compléter par le soumissionnaire)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ ([insérer le montant au moment de l'attribution du contrat](#)). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) Factures originales électroniques doivent être envoyés à :

Attention: _____
DFO.invoicing-facturation.MPO@canada.ca

b) Copie électronique de la facture envoyé à:
Elisabeth.Jean@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21)
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

G1005C	2013-11-06	Assurance
B7500C	2006-06-16	Marchandises excédentaires
D9002C	2007-11-30	Ensembles incomplets
A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du gouvernement

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Titre

Laveuses-sécheuses superposées pour le navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) Pierre-Radisson.

2. Contexte

Les appareils de buanderie du NGCC Pierre-Radisson sont présentement en fin de cycle de vie. Pour cette raison, la Garde côtière canadienne désire renouveler ses équipements et procéder par achat consolidé de plusieurs ensemble afin d'obtenir un modèle unique de laveuse-sécheuse. GCC veut acquérir quatre (4) ensembles de laveuse-sécheuse superposables avec l'option d'acquérir huit (8) autres ensembles de laveuse-sécheuse dans les 36 prochains mois suivant l'attribution du contrat.

3. Besoin

3.1.1 L'entrepreneur doit fournir quatre (4) ensembles de laveuses-sécheuses superposables commerciales incluant les caractéristiques démontrées à la section 4. Critères obligatoires.

3.1.2 Option de huit (8) ensembles de laveuses-sécheuses superposables commerciales incluant les caractéristiques démontrées à la section 4. Critères obligatoires.

4. Critères obligatoires

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE		
Spécifications techniques obligatoires :		
1. Laveuse et sècheuse superposables à chargement frontal		
C1	Largeur – MAXIMUM (mm)	700
C2	Profondeur – MAXIMUM (mm)	725
C3	Hauteur – MAXIMUM (mm)	1986
C4	Couleur	Toutes couleurs acceptées. Toutefois, les ensembles doivent être de la même couleur.
C5	Garantie des pièces	3 ans
C6	Rencontre les exigences du Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada	Oui
C7	Disposition	Les ensembles doivent être superposables.
2. Laveuse commerciale à chargement frontal		
C8	Capacité – MINIMUM (Kg)	9
C9	Volume du cylindre – MINIMUM (Ltr.)	95
C10	Cycles disponibles	Intense / Normal Eco / Léger / Extra léger / Extra rinçage / Essorage supplémentaire
C11	Utilisation eau	50 litres par cycle maximum
C12	Puissance et Valeurs Nominales VOLTAGE/HZ/PH - Amp	120/60/1 - 15 Amp
C13	Style de porte	Chargement par l'avant (Style hublot)
3. Sècheuse commerciale à chargement frontal		
C14	Capacité – MINIMUM (Kg)	8
C15	Volume du cylindre – MINIMUM (Ltr.)	190
C16	Type d'alimentation	Électrique
C17	Alimentation en énergie (Watt)	4750 @ 208V 5350 @ 240V
C18	Cycles disponibles	Régulier, Pressage permanent, Délicat, Séchage minuté, Cycle rapide, Articles volumineux
C19	Style de porte	Chargement par l'avant (Style hublot)
C20	Exigences électriques (VOLTAGE/HZ/PH) - Amp	120/240/60/1 - 30 Amp

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Livrables

<u>Livrables</u>	<u>Description</u>	<u>Date de livraison</u>
A	Livrables de base – 4 ensembles de laveuse-sécheuse répondant aux critères de la section 4. Critères obligatoires	Doivent être livrés au plus tard le 20 novembre 2019.
B	Livrables optionnels – 8 ensembles de laveuse-sécheuse répondant aux critères de la section 4. Critères obligatoires	Dans un délai maximal de 13 semaines suivant la demande confirmée et acceptée par les partis.

6. Lieu de livraison

NGCC Pierre Radisson
Dépôt 18
101 Boulevard Champlain
Québec, QC
G1K 7Y7

7. Détails supplémentaires

- Les ensembles de laveuses-sécheuses ne nécessitent pas d'installation.
- Les livrables optionnels pourront être commandés en lot ou en commande d'un seul ensemble à la fois.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Art.	Description	Qté	Prix unitaire ferme	Prix ferme total (CAD)
A	Livrables de base			
1	Laveuse commerciale superposable à chargement frontal répondant aux critères obligatoires présentés à la section 4 de l'énoncé des besoins.	4	\$	\$
2	Sécheuse commerciale superposable à chargement frontal répondant aux critères obligatoires présentés à la section 4 de l'énoncé des besoins.	4	\$	\$
3	Garantie de 36 mois sur chaque appareil	1	\$	\$
4	Livraison et déchargement DDP (Québec, Canada), incluant les droits de douane, la manutention, la livraison et le déchargement.	1	\$	\$
COÛT D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION (CEP) =				\$
Note : Prix en Devise canadienne, excluant les Taxes de Vente Applicables.				

Art.	Description	Qté	Prix unitaire ferme	Prix ferme total (CAD)
B	Option pour l'achat de huit (8) ensembles de laveuse-sécheuse à chargement additionnels			
1	Laveuse commerciale à chargement frontal répondant aux critères obligatoires présentés à la section 4 de l'énoncé des besoins.	8	\$	\$
2	Sécheuse commerciale à chargement frontal répondant aux critères obligatoires présentés à la section 4 de l'énoncé des besoins.	8	\$	\$
3	Garantie de 36 mois sur chaque appareil	8	\$	\$
4	Livraison et déchargement DDP (Québec, Canada), incluant les droits de douane, la manutention, la livraison et le déchargement.	8	\$	\$
COÛT D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION (CEP) =				\$
Note : Prix en Devise canadienne, excluant les taxes applicables.				

TOTAL (A+B) (taxes applicables exclues)	\$ _____
--	----------

Remarques:

- Toutes les exigences obligatoires doivent être remplies avant qu'une évaluation financière n'est lieu et un prix doit être indiqué pour tous les articles.
* Garantie et frais de livraison : inscrire 0\$ si aucun frais.
- Pour le moment, l'application des options d'achat supplémentaires au cours des 36 prochains mois est inconnue. Si une option est appliquée, les livrables optionnels pourront être commandés en lot ou en commande d'un seul ensemble à la fois.
- Pour les livraisons de la partie optionnelle, les articles pourraient devoir être livrés à d'autres installations de la GCC au Canada. Ainsi, les frais de transport ne sont qu'une estimation et seront versés au coût réel, appuyé par une facture sans majoration.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3019-19N492/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3019-19N492

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCV-9-42061

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCV009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;